

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR

57640



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°08/2022
En date du 29/03/2022

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION
SUR LA CIRCULATION ROUTIERE**

**1 ROUTE DE RUPIGNY
DU 04 AVRIL 2022 AU 16 AVRIL 2022**

Le Maire de Charly-Oradour

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542-2, L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'Agglomération.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.1^{er}, R.26, R.26.1, R.27, R.44 et R.225,

VU l'article R 610-5 du Code Pénal,

VU l'arrêté ministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes (Ministère de l'Intérieur et Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire),

VU l'arrêté du 4 octobre 1973 du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme portant application de l'article R. 26.1 du Code de la Route,

Vu la demande de la société BVTP siégeant à Saintes Marie aux Chênes, en date du 25/03/2022, pour des travaux de réparation de la canalisation d'assainissement au niveau du n°1 route de Rupigny, du 04 avril 2022 au 16 avril 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre ces travaux et à assurer la sécurité des véhicules,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

La circulation sera autorisée en chaussée rétrécie avec stationnement interdit de tous véhicules Route de Rupigny à hauteur du n°01 Route de Rupigny, à compter du 04 avril 2022 au 16 avril 2022.

ARTICLE 2 :

Des panneaux de signalisation seront installés et ce, à la diligence et sous la responsabilité de la Société BVTP – devant effectuer les travaux nécessaires susmentionnés.

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie à Ennery, Monsieur le Brigadier-Chef de la Police Municipale pluri communale sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
- La Société BVTP à Saintes Maries aux Chênes

Fait à CHARLY-ORADOUR, le 29/03/2022

Le Maire,
René HUBERTY



